

## DOCUMENT N° 67

### RESOLUTION POUR UNE AMELIORATION DE LA SITUATION ECONOMIQUE DES FEMMES

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne du 7 au 9 juillet 2002, sur proposition de la commission de la coopération et du développement,

**RECONNAISSANT** que la pauvreté est un problème mondial, qui affecte les personnes les plus vulnérables de nos sociétés et donc le plus souvent les femmes et les enfants;

**CONSTATANT** que les femmes contribuent efficacement au développement économique et que les gouvernements doivent leur assurer l'accès à une éducation et une formation universitaire, professionnelle ou technique,

**RAPPELANT** que les Parlements sont en mesure de légiférer en faveur d'une plus grande participation des femmes à la vie économique et de veiller à ce que la dimension genre soit prise en compte notamment au moment de l'examen et de l'adoption de lois de finance,

**CONVAINCUE** que les gouvernements et les Parlements devraient contribuer davantage à la réduction du fossé qui existe entre pays riches et pays pauvres, entre la situation économique des hommes et celle des femmes,

**SALUE** toutes les initiatives prises en faveur de la réduction de la pauvreté, dont celles qui touchent en particulier les femmes,

**DEMANDE** aux Etats membres de la Francophonie de toujours s'assurer que les décisions qu'ils prennent sur les plans de l'économie mondiale comme de leur économie nationale tiennent compte des besoins et des préoccupations des femmes et des enfants, surtout en matière d'éducation et de formation ,

**RECOMANDE** aux pays membres de la Francophonie de reconnaître les différentes formes de participation des femmes à la vie économique et aussi de promouvoir des politiques d'accès au travail qui soient justes et équitables, permettant à toutes les femmes de pouvoir aspirer à un emploi rémunérateur.